

Séance du 20 Juin 1935.

L'an mil neuf cent trente cinq et le vingt  
juin, à 21 heures, le Conseil Municipal de Montrejeau s'est réuni  
dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Roger de  
Lassus.

Présents: M. M. Bouche', Mavrogot, Girabent, Nor-  
leccay, Azoué, Bychemme, Beyret, Vallet, Guysseigneur, Soudoumet,  
Imard, Tuberbelle, Labayle, Seilhay, Sadère, Géraudon

Absents: M. M. Baroue, Blanchard, Castet.

M. le Maire dépose sur le bureau son  
compte administratif pour 1934 et se retire de la salle.

M. Bouche' donne lecture de ce compte qui  
fait ressortir les résultats suivants

Les recettes s'élèvent à 445.657, 05

Les dépenses à 375.658, 53

D'où il résulte un excédent de 69.998, 52 qui sera  
reporté au budget additionnel de 1935.

En exposé, M. le Maire regagne la salle où le Conseil  
Municipal le félicite de sa bonne gestion.

Chapitres additionnels  
au budget de 1935

Recettes.

	Excédent de l'exercice précédent.	69.998, 52.
1	Location des propriétés communales	100.
2	Emprunt à la Caisse Dépôts et Consignations pour amélioration du dispositif de défense contre l'incendie	30.000.
3	Emprunt au Crédit Foncier pour dépenses au fonds départe- mental de chômage	30.000.
4	Emprunt à la Caisse Dépôts et Consignations pour agrandisse- ment de l'école des garçons	39.000.
5	Subvention de l'Etat pour agrandissement de l'école	33.062.
6	— d° — du département d°	41.900.
	à reporter.	

Compte administratif 1934

Budget additionnel  
1935

## Report.

7 - Fonds commune des boissons (solde de 1934)	6.270.52
8 - Produit de décime du chiffre d'affaires (solde de 1934)	3.215.19
9 - Taxe sur les automobiles (d°)	2.130.00
10 - Versement au Bureau de Bienfaisance p <sup>r</sup> secours aux indigents	2.000.00
11 - Annuité de l'emprunt de 30.000 fr.	4.183.56
Total des recettes supplémentaires	<u>301.859.79.</u>

## Dépenses

1 - Entretien des chemins vicinaux ordinaires	13.996.90
2 - Reliquat d'intérêts d'emprunt	1.048.93
3 - _____ d° _____	689.81
4 - _____ d° _____	7.166.03
5 - _____ d° _____	474.66
6 - _____ d° _____	329.16
7 - _____ d° _____	1.641.84
8 - _____ d° _____	437.81
9 - _____ d° _____	140.98
10 - _____ d° _____	76.89
11 - Restauration du boulevard.	7.105.06
12 - Travaux complémentaires au boulevard.	8.723.95
13 - Amélioration du dispositif de défense contre l'incendie	30.000.00
14 - Contribution aux dépenses du fonds départemental de chômage.	30.000.00
15 - Agrandissement de l'école des garçons	133.962.00
16 - 1 <sup>re</sup> annuité de l'emprunt de 30.000 <sup>r</sup>	838.33.
17 - 1 <sup>re</sup> _____ d° _____ 30.000	4.183.56
18 - 1 <sup>re</sup> _____ d° _____ 39.000	325.00
19 - Imprais à la charge de la commune	210.00
20 - Contingents p <sup>r</sup> les enfants assistés	2.000.00
21 - _____ d° _____ protection de la santé publique	2.207.60
22 - Dépenses d'assistance aux vieillards	2.233.12
23 - Indemnité de logement aux instituteurs	322.00
24 - Eclairage des rues, places publiques, bâtiments communaux	2.000.00
25 - Indemnité au cantonnier Dupuy p <sup>r</sup> travaux suppl. le lundi	250.00
26 - Subvention à la Fédération des Mutuels au Travail	50.00
27 - _____ d° _____ Société des Anciens Combattants	200.00
28 - Indemnité à M. de Serrière p <sup>r</sup> occupation de terrains	150.00
29 - Subvention à la Société Foot. Ball. Club.	500.00
30 - Travaux et achats divers.	21.000.00
31 - Dépenses imprévues	4.951.54
32 - Assistance Médicale gratuite (solde 1933)	4.649.64
Total des dépenses supplémentaires	<u>301.859.79</u>

Budget additionnel 1935  
du Bureau de Bienfaisance

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal.  
du Budget additionnel du Bureau de Bienfaisance pour 1935.

Le conseil, après en avoir pris connaissance l'approuve et  
l'arrête à :

Recettes supplémentaires	31.306,58
Dépenses supplémentaires	31.306,58.

Demande de bonification  
d'intérêt de l'emprunt de 50.000

M. le Maire rappelle que par de précédentes délibérations, le Conseil Municipal a décidé l'amélioration du dispositif de défense contre l'incendie dont la dépense est couverte notamment par un emprunt de 50.000 francs, lequel a été réalisé par traité de gré à gré avec la Caisse des Dépôts et Consignations

Il expose que le projet étant aujourd'hui définitivement approuvé et au point, le moment est venu de demander à la Caisse de Crédit, aux départements et aux communes, l'allocation d'une bonification d'intérêt du dit emprunt et il demande au Conseil de formuler cette demande

Le conseil, après avoir exposé, cet exposé :

Considérant que par sa délibération en date du 13 septembre 1934, il a été décidé la rectification et l'augmentation du dispositif d'amenée d'eau dans les différents quartiers de la ville ;

Que par délibération en date du 24 novembre suivant en date du même jour, approuvée par M. le Préfet le 9 janvier 1935 il a approuvé les plans et devis du projet, qui s'élève à 50.012 francs

Que par délibération du 24 novembre 1934 également approuvée par M. le Préfet le 3 janvier 1935, il a décidé, que pour couvrir le montant de la dépense, un emprunt de 50000 francs serait contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Que cet emprunt amortissable en trente ans, a été effectivement réalisé suivant traité en date des 5 et 8 Avril 1935 avec la dite Caisse et que le taux réel d'intérêt ressort à 5%

Demande à la Caisse de crédit aux départements et aux communes, l'allocation d'une bonification d'intérêt dudit emprunt dans les conditions déterminées par la loi du 28 Décembre 1931.

Demande de bonification  
d'intérêts de l'emprunt de  
39.000

M. le Maire rappelle que par de précédentes délibérations, le Conseil Municipal a décidé l'agrandissement de l'école des garçons dont la dépense est couverte notamment par un emprunt de 39.000 lequel a été réalisé par traité de gré à gré avec la Caisse des Dépôts et Consignations

Il expose que le projet étant aujourd'hui définitivement approuvé et au point, le moment est venu de demander à la Caisse de Crédit, aux départements et aux communes l'allocation d'une bonification d'intérêt du dit emprunt et il demande

au Conseil de formuler cette demande.

Le Conseil, après avoir entendu cet exposé :

Considérant que par sa délibération en date du 3 Décembre 1930 l'acquisition de deux immeubles de la rue des Giroudins, pour l'agrandissement de l'école des garçons, a été décidée; qu'il en a approuvé le procès-verbal descriptif et estimatif s'élevant à 37.500 frs.

Que par sa délibération en date du 13 Mars 1933 approuvée par M. le Préfet le 9 Janvier 1933, il a approuvé les plans et devis dressés pour l'appropriation et l'aménagement des bâtiments destinés au dit agrandissement et a déterminé comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses générales du projet:

Montant du devis (rabais déduit)		171.462. <sup>00</sup>
Subvention du département	41.900	
d. de l'Etat	33.062	
1 <sup>er</sup> emprunt contracté par la commune pour l'acquisition des deux immeubles	37.500	
2 <sup>e</sup> emprunt contracté par la commune	39.000	
soit au total =	171.462	

Considérant que par délibération du 19 Mars 1932 approuvée par M. le Préfet le 30 Mars suivant, il a été décidé que l'emprunt de 37.500 serait contracté auprès de la Caisse Primiave d'Assurances Vieillesse et Invalidité de la Région Lorraine

Que cet emprunt amortissable en 30 ans a été effectivement réalisé suivant traité en date du 31 Mars 1932 et que le taux réel d'intérêt ressort à 4,80 %

Considérant que par délibération en date du 24 Novembre 1934, puis par celle du 9 Avril 1935 approuvée par M. le Préfet le 30 Avril 1935, il a été décidé que l'emprunt de 39.000 frs serait contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Que ce nouvel emprunt amortissable en 30 ans a été effectivement réalisé suivant traité en date des 8 et 12 Juin 1935 et que le taux réel d'intérêt ressort à 5 %

Demande à la Caisse de Crédit aux départements et aux communes, l'allocation d'une bonification d'intérêt du dit emprunt dans les conditions déterminées par la loi du 28 Décembre 1931.

Demande Rogée

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Rogée signalant le danger perpétuel que font courir les autos venant de St-Gaudens et affrontant, à toute vitesse, la grande côte.

Le Conseil décide de faire placer immédiatement au bon endroit, sur la route de St-Gaudens, un panneau indiquant le danger et invitant les automobilistes à modérer la vitesse de leur voiture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée.

Réuni en Comité Secret, le conseil

Municipal, donne son avis favorable aux demandes ci-dessous :

Assistance aux vieillards

Delord Michel

Maupomé Jean

Listae Simon

Douchet V. Monfermeil

Gaillard Germaine

Assistance médicale

0.13

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

Roger de Lancy

*[Signature]*

R. Buiabert

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*